



MéthaHerbauges Corcoué

Compte-rendu des ateliers riverains n°2

Novembre 2020



La coopérative Herbauges et Nature Energy développent un projet de méthanisation sur la commune de Corcoué-sur-Logne, intitulé MéthaHerbauges Corcoué. Ces derniers souhaitent mettre en place une démarche d'information et de concertation exemplaire à destination des riverains. Ainsi un porte-à-porte et une première session d'ateliers riverains ce sont déroulés en septembre 2020. La crise sanitaire ne permettant pas de rencontres en présentiel, les porteurs de projet ont décidé de proposer une seconde session d'ateliers riverains en visioconférence ou en accès par téléphone. Conscients que cela ne permet pas une participation optimale de tous (accès à internet, habitude de l'outils, etc), une troisième session d'ateliers riverains sera organisée en présentiel lorsque les conditions sanitaires le permettront. En parallèle et pour ces mêmes raisons, la démarche de concertation préalable initialement prévue jusqu'au 22 novembre a été prolongée jusqu'au 14 décembre inclus.

Dans cette perspective, la seconde session d'ateliers riverains a été proposée en visioconférence via l'outil ZOOM. Les participants ont reçu une invitation via mail ou courriers indiquant un lien de connexion pour rejoindre la visioconférence ou un numéro de téléphone dédié pour suivre les débats. Un rappel leur a également été transmis le matin de la réunion ou la veille. Deux séances successives ont donc été organisées les :

- Lundi 30 novembre
- Jeudi 3 décembre

Ces deux sessions se sont déroulées de la même manière :

- un temps de présentation assez succinct de rappel des éléments clés du projet : les porteurs de projet, le site choisi ;
- un second temps dédié au trafic routier. Les participants ont été invités à recenser sur une carte dédiée leurs différents points de vigilance (sécurité, aménagement à prévoir, hameau à éviter, etc).
- un troisième temps d'échanges basés sur la charte d'engagements.

Les participants avaient possibilité de se signaler via l'outils ZOOM lorsqu'ils souhaitaient intervenir, poser une question. Ce compte-rendu entend synthétiser la présentation et les échanges ayant eu lieu. Il est mis à disposition des participants. Afin de faciliter la lecture, les questions sont rassemblées par thématique et indiquées en italique et en couleur.

Intervenants :

- Jean-Michel Bréchet – Directeur– Coopérative Herbauges
- Luc Hervouet – Président – Coopérative Herbauges
- Benjamin Greffier – Chef de projet – Nature Energy
- Patrice Lejeune – Directeur du développement France – Nature Energy
- Thomas Muselier – Président - Agence Tact
- Marie Leugé – Directrice – Agence Tact
- Fanny Bousquet – Agence Tact

QUELQUES RAPPELS

LES PORTEURS DE PROJET



La coopérative Herbauges rassemble 400 producteurs adhérents éleveurs bovins laitiers et viande. Elle fournit des services pour chacun de ses adhérents : collecte du lait, production d'aliments pour les animaux, production fourragère, collecte des céréales. Elle rassemble 45 salariés sur site. Après de nombreuses réflexions sur la méthanisation, ce projet a été lancé il y a 18 mois

par le conseil d'administration. Il s'inscrit dans la poursuite du développement des énergies renouvelables engagé par la coopérative avec l'installation de panneaux photovoltaïques. C'est la coopérative Herbauges qui a amorcé ce projet avec 230 producteurs engagés.



Nature Energy est producteur d'énergie renouvelable. Il s'agit d'une entreprise danoise initialement transporteur de gaz naturel. Elle dispose d'une filiale implantée à Bouaye. Il s'agit de l'actionnaire minoritaire du projet. Nature Energy maîtrise toute la chaîne de la méthanisation depuis le développement de projet jusqu'à la construction et l'exploitation des unités.

Ces porteurs de projet sont accompagnés de l'agence Tact pour le volet information et concertation.

RAPPEL DU SITE D'IMPLANTATION

Le site d'implantation envisagé se situe face à la coopérative. Il s'agit d'un site de 7 hectares au cœur du bassin de gisement.



UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION QUI A ÉVOLUÉ

Initialement prévue jusqu'au 22 novembre, les porteurs de projet ont souhaité prolonger cette phase de concertation jusqu'au 14 décembre au regard de la crise sanitaire. Chacun est invité à contribuer sur le site internet <https://www.methaerbauges-corcoue.fr/> ou via contact@methaerbauges-corcoue.fr ou par

voie postale à Agence Tact – 8 rue Saint Domingue 44200 Nantes ou en mairie de Corcoué-sur-Logne sur le registre papier prévu spécialement.

Afin de faciliter la participation de tous et conscients qu'il n'est pas évident pour l'ensemble des habitants de participer à des rencontres en visioconférence, un troisième atelier sera prévu en présentiel lorsque les conditions sanitaires le permettront.

À l'issue du 14 décembre, un bilan de la concertation sera rédigé, il sera ensuite mis à disposition du public.

Le dépôt du dossier est envisagé en janvier 2021.

ZOOM SUR LE TRAFIC ROUTIER

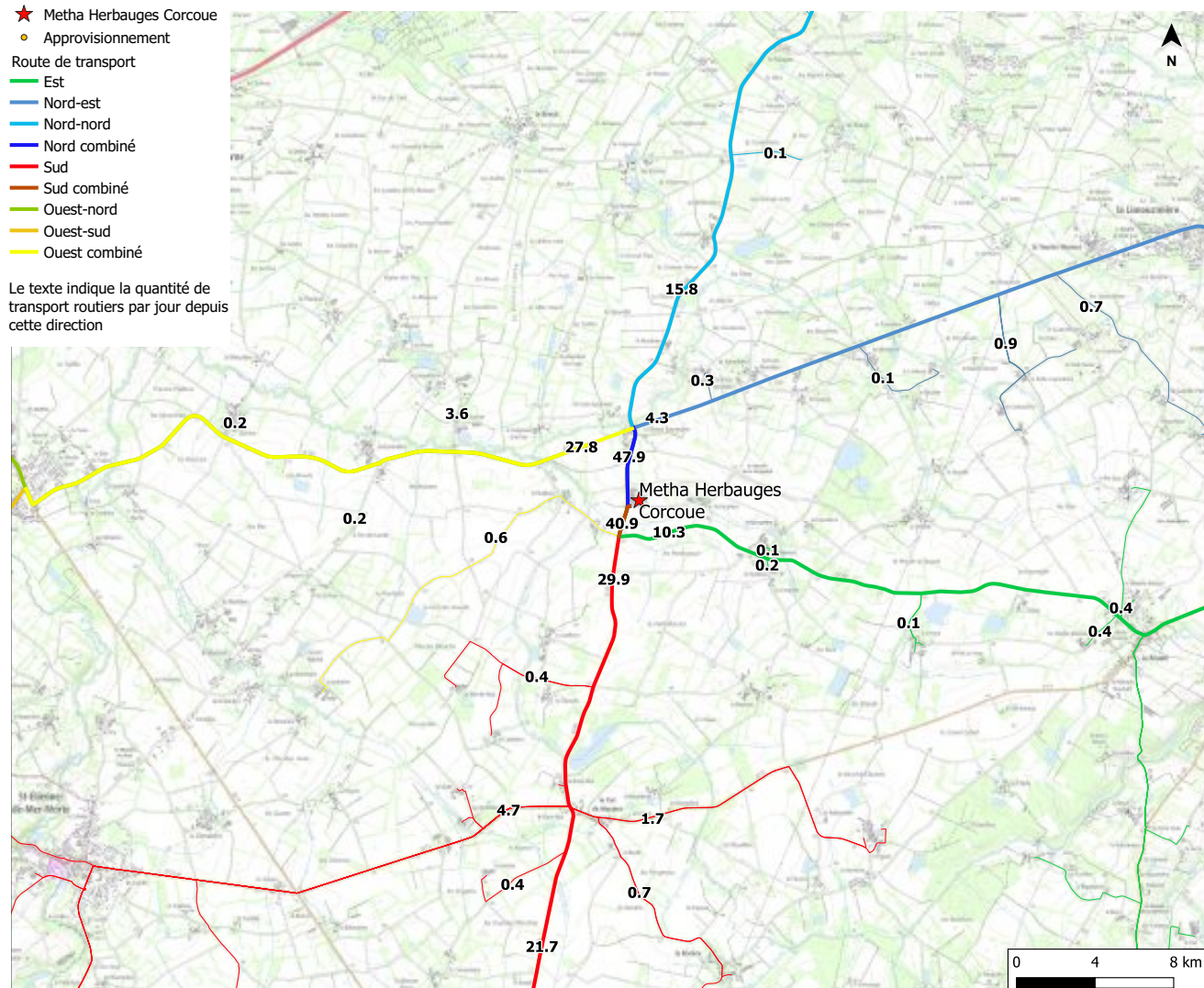
Le trafic routier est estimé à **85 rotations de véhicules par jour** pour le transport de la biomasse intrante soit **170 allers/retours au portail de l'unité**. À ce stade, il n'existe pas de plan de circulation, celui-ci doit être étudié en concertation avec les parties prenantes locales : le département, les communautés de communes et les communes concernées et les riverains.

Néanmoins, **une carte de simulation du trafic des matières intrantes a été réalisée**, elle présente **les itinéraires les plus courts**.

Légende

- ★ Metha Herbauges Corcoue
- Approvisionnement
- Route de transport
- Est
- Nord-est
- Nord-nord
- Nord combiné
- Sud
- Sud combiné
- Ouest-nord
- Ouest-sud
- Ouest combiné

Le texte indique la quantité de transport routiers par jour depuis cette direction



En matière de trafic routier, des premiers engagements sont proposés dans la charte suite aux échanges précédents :

- L'accès au site s'effectuera en jours ouvrés en fonctionnement classique (hors semaine avec des jours fériés, maintenance exceptionnelle, situation de pic et cas de force majeur).
- Le transport s'effectuera via des camions-bennes ou des citerniers. La logistique sera entièrement maîtrisée par l'unité de méthanisation.
- Les camions seront lavés systématiquement lors de chaque passage sur l'unité de méthanisation.

> À la Musselière, je ne comprends pas ce que cela signifie 0,1.

Il s'agit d'une estimation des rotations de camions. Il y aura un passage tous les 10 jours environ sur cette route pour apporter de la biomasse sur le site. Il passera 1 fois dans un sens et 1 fois dans l'autre.

Le site d'implantation est à une distance optimisée de chaque exploitation engagée au sein du projet. Cela permet de diluer le trafic plus rapidement. Plus on se rapproche de la coopérative, plus l'intensité du trafic augmente.

> Quelle est l'amplitude horaire de l'installation ?

L'unité de méthanisation reçoit des matières du lundi matin 6h au vendredi soir 21h. Dans des situations exceptionnelles (maintenance, jours fériés), des intrants pourront aussi être apportés le samedi matin.

> Je ne comprends pas la route en vert en direction de La Bénate. Comment peut-on être à 0,1 au niveau de la Musselière alors que nous sommes à 10,3 rotations sur cette même route ?

Le 0,1 concerne la petite route limitrophe. Dans le centre de la Bénate, les rotations par jours sont estimées à 9,1 camions.

> Cette carte est complexe, il faudrait indiquer à chaque fois le nombre de passage de camions dans chaque hameau.

Nous notons cela et proposerons une carte plus lisible.

> Est-ce que cette carte correspond également à la carte des gisements ? Les différentes exploitations sont prises en compte ? Selon, il serait bien de matérialiser chaque exploitation par un point afin que l'on s'en rende compte.

La carte a été conçue en partant de chaque producteur et de leur estimation de matières entrantes.

À ce stade 230 exploitations sont engagées. Si à terme, il y en a un peu moins, ces chiffres pourront évoluer.

> Le passage à la Musselière me semble compliqué.

Les camions ne passeront pas à la Musselière, ils s'arrêtent à la Balinière afin de récupérer de la matière.

> Les routes ne sont pas adaptées. L'axe en rouge est assez étroit.

Cela fait partie des discussions que nous avons avec le Département. Il faudra privilégier certains itinéraires et éviter certaines routes.

> Il peut y avoir moins d'exploitations au sein du projet, peut-il y en avoir plus ?

Nous avons réalisé en premier lieu un inventaire de toutes les exploitations intéressées. Aujourd'hui, le projet envisagé est maximaliste. Il est possible d'avoir plus d'exploitation mais il ne peut pas y avoir plus de matières entrantes. Le tonnage est maximal ainsi que le nombre de camions apportant de la biomasse sur site.

En effet, ce nombre dépend directement de la quantité de matières que nous acheminons sur le site.

> Si le nombre d'exploitation augmente, les camions seront plus nombreux même s'ils ne sont pas remplis ?

Nous nous rendrons moins souvent dans chaque exploitation, cela ne fera donc pas plus de camions sur les routes.

> Il s'agit de moyennes ? Est-ce qu'il peut y avoir des jours où le chiffre sera plus élevé ?

Il pourrait y avoir un écart lorsque nous allons nettoyer un bâtiment de volailles en entier par exemple. La biomasse est un peu plus importante en été et l'hiver est propice au fumier. Les moyennes seront sensiblement équivalentes. L'approvisionnement doit fonctionner de la même manière toute l'année comme rien n'est stocké sur le site.

> Est-ce que des camions passent par le centre de Corcoué-sur-Logne ?

7 camions vont dans le centre de la commune et 2 partent par le sud. Cela fait 9 camions depuis la Bénate. Après, il pourra y avoir des arbitrages sur les itinéraires privilégiés, il est possible de passer par la Limouzinière ou le Moulin Guérin afin d'éviter la Bénate.

> Est-ce que ces chiffres sont validés par le département ?

Il s'agit d'une simulation des passages de camions au plus court. Ce n'est pas le plan de circulation réel. Nous sommes en relation avec le directeur des services transports au Département. Il faudra concrétiser le plan de circulation définitif en concertation avec la collectivité.

> À titre de comparaison combien de rotations sont effectuées par les camions lait au niveau de la Bénate ?

Les rotations sont moins importantes puisque la coopérative récolte 70 000 tonnes de lait.

> En termes de volume de circulation, est-ce que le Département a donné son aval ?

Le Département conduit des études de dimensionnement et d'aménagement. Nous ne disposons pas encore des résultats de ces études. Les échanges avec le Département vont se poursuivre une fois le projet déposé.

> Le gros du trafic passerait devant l'école primaire au niveau de la Bénate.

Nous allons voir s'il est possible d'éviter cette zone et de limiter la circulation aux camions de desserte uniquement nécessaires pour les exploitations du secteur. Nous notons aussi ce point de vigilance sur les horaires d'entrées et de sorties d'école.

> Habitant à la Poulerie, la route me semble trop étroite à certains endroits afin de permettre le croisement de deux véhicules larges (bus scolaire, etc).

Nous notons ce point de vigilance. La route pourrait être interdite aux camions.

> Le carrefour de l'Egonnière est dangereux avec une visibilité réduite. Le risque d'accident est fort.

En effet, il faut prévoir des travaux de sécurisation au niveau de ce carrefour. C'est en réflexion avec le Département. La D263 est inadaptée au passage régulier de camions. Nous faisons déjà aujourd'hui passer la consigne à nos chauffeurs de ne pas passer par là.

> Qu'est-ce qui nous garantit que des travaux seront réalisés ?

À ce stade, le projet est encore en développement. La concertation est effectuée en amont. Dans le cadre du dossier déposé, nous demandons que ces aménagements soient réalisés.

> Lors de l'enquête publique, il ne sera pas trop tard pour se prononcer ?

La mise en service n'est pas envisagée avant 2023. Nous avons encore du temps pour discuter de cela.

> *Concernant la vitesse des camions, il faudrait les faire ralentir à proximité des hameaux notamment vers la Névellière.*

C'est bien noté

> *Lorsque l'on regarde la carte, j'ai l'impression que chaque route pose problème. Du coup je ne comprends pas ce site d'implantation. Il semble plus pertinent d'être à proximité d'une voie rapide.*
Le site d'implantation se situe au cœur de l'ensemble des gisements. La Vergnère est aussi à 7km de tous les bourgs. La pression du trafic est forte à proximité immédiate du site mais se dilue rapidement avec les exploitations tout autour du site.

Plusieurs sites d'implantations ont été étudiés en prenant en compte les différents enjeux : humain, environnement, logistique, etc. Il s'agit d'une démarche obligatoire sur ce type de projet. Il est apparu que c'était le site le plus pertinent.

> *Vos cartes se basent sur des camions pleins, mais êtes-vous certains que cette logistique sera possible ?*

La logistique sera organisée en ce sens.

> *Le Département ne va pas avoir les moyens d'effectuer les travaux nécessaires. Il y a eu un accident sur la D44, le Département s'est rendu sur place mais rien n'a été mis en place.*
Lorsqu'un aménagement spécifique est réalisé pour l'entreprise méthanisation, des discussions y compris financières sont nécessaires avec le Département. L'entreprise va contribuer aux différents aménagements nécessaires.

> *Pour un rond-point, il s'agit d'une somme importante.*

Oui l'ensemble des aménagements à prévoir peut représenter un montant important que nous avons budgété. Mais c'est la discussion avec le Département qui déterminera l'ampleur des investissements à réaliser.

> *Nous avons eu un problème avec un chauffeur, ils doivent faire vite et ont la pression.*

Si cela se renouvelle, n'hésitez pas à noter la plaque. Les chauffeurs doivent surtout être vigilants à la sécurité.

> *Vous évoquez 170 camions mais vous ne comptez pas les camions qui transportent le bois.*

En effet, ces estimations concernent les camions nécessaires pour apporter les effluents et les CIPAN sur le site. Pour le bois, environ 1 camion par jour supplémentaire sera nécessaire mais nous ne pouvons pas encore dire d'où il viendra. L'approvisionnement nécessaire est d'environ 10 000m³/an de bois.

À cela s'ajoutera également les véhicules des salariés et les camions transportant du CO₂.

> *Quel carburant sera utilisé pour les camions transportant le bois ?*

Autant nous envisageons que les camions de l'unité de méthanisation roulent au gaz vert, autant pour les camions nécessaires à l'approvisionnement en bois, nous ne savons pas pour l'instant.

> *Est-ce que les volumes des matières entrantes et du digestat sortant sont identiques ?*

Le digestat est légèrement moins volumineux que les matières entrantes. Le digestat perd en moyenne 8% de son volume par rapport aux intrants.

> *Je trouve qu'il ne faut pas s'arrêter aux villages adjacents, d'autres villages comme celui de la Possardière sont également dangereux. Vous indiquez que les exploitations se situent en moyenne à 19km du site. Il s'agit d'indication à vol d'oiseaux ou par accès routier ?*

Cette distance moyenne est calculée via les accès routiers.

> J'ai noté que vous aviez envisagé d'autres sites.

Les habitations étaient plus proches sur ces autres sites. La réglementation autorise l'installation d'une unité de méthanisation à 50m des habitations mais nous avons préféré être plus éloigné. Ici, la première habitation se situe à plus de 200m.

> Parmi les porteurs de projet, où habite la personne la plus proche ?

Le site d'implantation est en face de la coopérative. Chaque jour nos salariés, nos clients et nos fournisseurs s'y rendent. L'enjeu est important pour nous en terme d'image. Nous avons vérifié en amont notamment en allant visiter au Danemark que les impacts de ce type d'installation étaient limités.

> Pourquoi n'avez-vous pas choisi le site à proximité du lotissement s'il n'y a pas de nuisances ?

Notre but est que cette installation ait le moins d'impacts possible et c'est ce vers quoi nous encourage la réglementation. Une analyse comparative poussée a été effectuée entre les différents sites possibles.

> J'ai l'impression qu'il y a beaucoup d'exceptions sur le trafic.

Nous avons mis des exceptions afin de ne pas être bloqués les semaines avec des jours fériés. Par exemple, s'il y a un pont il faut qu'on puisse alimenter le méthaniseur le samedi matin ou encore si nous avons dû fermer une ligne pour maintenance exceptionnelle.

> Vous évoquez des situations de pic dans la charte. Pouvez-vous trouver une rédaction plus explicite ?

Nous pouvons trouver une autre rédaction plus précise sur le fait que cela restera exceptionnelle. Nous resterons en jours ouvrables dans tous les cas.

> Est-ce qu'il y aura un trafic de rattrapage ? Si l'unité est fermée une journée est-ce que le trafic sera plus dense les jours restants ?

Auquel cas, le trafic sera lissé sur plusieurs jours mais en effet le trafic sera plus important sur les jours restants.

> Pouvez-vous vous engager à ne faire pas plus de 85 rotations/jours ?

Ces rotations correspondent à des transports de camions de 30 tonnes de matières intrantes. L'engagement est pris dans le cadre du dossier ICPE déposé. L'unité pourra accueillir au maximum 680 000 tonnes. Cela pourra être moins en fonction si des producteurs au moment de l'engagement définitif ne souhaitent plus intégrer ce projet.

> En ce qui concerne le trafic routier, il s'agit d'une forte inquiétude aussi bien pour les habitants que les élus. Néanmoins, le transport de marchandises fait partie de la vie économique d'un territoire. Avez-vous des échanges avec le Département sur ce point ?

Nous attendons un rapport de la Direction des transports du Département. L'objectif est d'étudier la desserte routière afin de trouver des solutions pour éviter les nuisances et sécuriser les endroits où cela semble nécessaire.

> Le baricentre de votre gisement était identifié sur la commune de La Marne ?

Le baricentre se situe sur le Tenu entre la Marne et Saint-Etienne de Mer Morte. Nous avons étudié un site d'implantation potentiel sur la commune de la Marne mais il s'est avéré que celui-ci n'était pas adapté. Cela nous éloignait également de notre baricentre.

> Je m'interroge surtout sur l'ampleur du projet, je ne suis pas convaincue par la taille.

Pour améliorer la productivité, c'est-à-dire produire plus de gaz avec moins d'intrants, il faudrait avoir d'autres types de matières entrantes. Sur ce projet, le choix est d'avoir uniquement des effluents d'élevage afin de

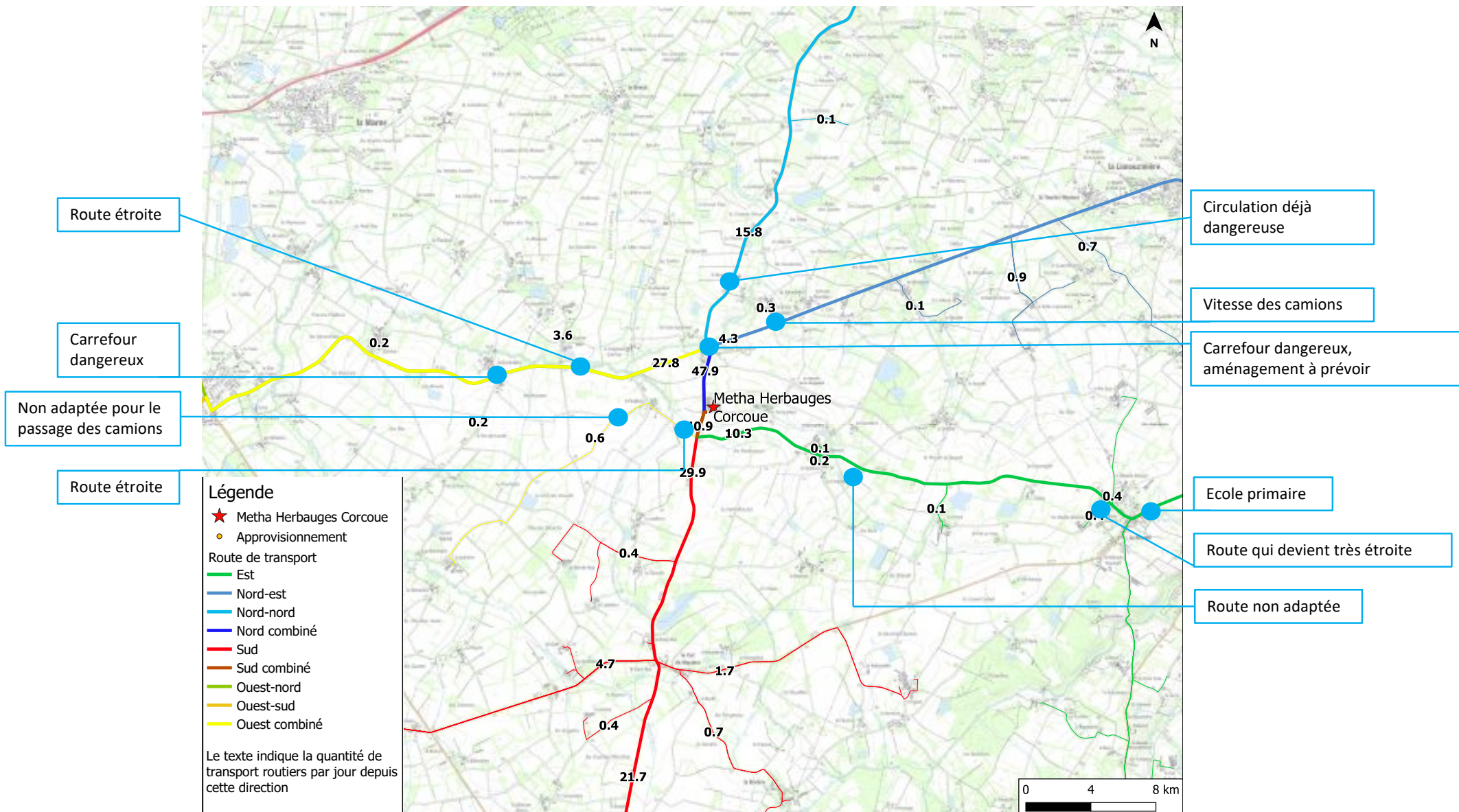
rester sur un projet agricole. Cela nécessite d'avoir une taille importante afin d'avoir une production d'énergie conséquente car les effluents d'élevage ne sont pas les matières les plus « méthanogènes ».

> Est-ce que les véhicules de particuliers peuvent rouler avec du BioGNV ?

Oui, il s'agit de l'équivalent du gaz naturel. L'objectif est qu'une station soit installée à proximité de l'unité de méthanisation. Le coût est plus compétitif que le diesel. Les véhicules sont moins bruyants.

> En tant que particulier, pourrions-nous avoir accès à cette station ? Aurons-nous des avantages ?

Nous notons cette demande. Ces discussions sont encore en cours avec le syndicat d'énergie.



ÉCHANGES SUR LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

Dès le début de la démarche de concertation, il a été affiché que l'un des objectifs était de parvenir à une charte d'engagements. Celle-ci recense les engagements pris par les porteurs de projet pour toute la durée de vie du projet. **L'objectif est de la joindre au dossier de demande d'autorisation afin que le Préfet puisse reprendre les engagements du porteur de projet dans son arrêté.** Cela permettra de leur donner une valeur juridique. Elle sera également transmise en main propre au commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique.

Ainsi, une première version de charte d'engagement a été proposée aux participants. Les premiers engagements notés résultent des échanges précédents qui ont eu lieu. Chacun a été invité à poser ces questions et réagir sur cette charte d'engagement. Les questions sont rassemblées par thématique. La charte est également présente ci-dessous avec en couleur les propositions des participants aux ateliers.

LA CHARTE D'ENGAGEMENT

> Que se passe-t-il si les engagements de cette charte ne sont pas respectés ? Des pénalités sont-elles prévues ?

Ce document pourra être déposé auprès des services de l'État dans le cadre des demandes de compléments. Nous pourrons aussi le remettre au commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique. Ainsi, le préfet pourra reprendre ces engagements s'il le souhaite dans le cadre de son arrêté d'autorisation, leur donnant ainsi une valeur juridique.

LES IMPACTS : BRUIT, POLLUTION LUMINEUSE, ODEURS...

> Pouvons-nous avoir les principaux résultats des mesures de bruit ?

En matière de bruit, des mesures ont été réalisées en amont pour le dossier d'étude d'impact par un bureau d'études dédié. Ce dossier de plus de 80 pages sera annexé au dossier et mis à disposition lors de l'enquête publique.

Pour donner quelques valeurs, au sud-ouest de la coopérative au niveau de la RD65, le bruit mesuré est de 52,5 décibels la nuit et 61,7 décibels le jour. C'est l'équivalent du bruit d'un lave-linge.

La réglementation est stricte en matière de bruit, nous sommes autorisés à ajouter au bruit ambiant 5 dB le jour et 3dB la nuit.

Lorsque l'unité est construite, nous vérifions que la réglementation est respectée par des mesures de de bruit après la mise en service de l'unité. Comme nous avons déjà de telles unités en fonctionnement, nous nous basons sur cela pour estimer le bruit.

> Si certaines réglementations ne sont pas respectées, que se passe-t-il ? S'il y a des odeurs par exemple, aurez-vous des changements à faire et sous quel délai ?

En tant qu'installation ICPE (Installation classée pour la protection de l'Environnement), l'unité de méthanisation sera soumise au contrôle de la DREAL. L'inspecteur en charge réalise des visites prévues ou inopinées. Ce type d'inspection peut aussi être déclenché suite au signalement d'un riverain. Si un problème est constaté, l'installation est mise en demeure. En tant qu'exploitant, nous aurons 5 jours pour intervenir et 3 semaines si cela nécessite des investissements lourds. Si nous ne respectons pas la réglementation, l'autorisation d'exploiter peut-être retirée.

> Combien de temps dure le chantier ? Quels seront les nuisances sonores pendant cette période ?

Il s'agit d'un chantier classique. Le trafic sera moins important durant la construction que pendant la phase d'exploitation. Cette phase de construction dure de 12 à 20 mois.

> *Pourriez-vous envisager d'éteindre les lumières de la coopérative d'Herbauges la nuit ?*
Cela fait partie de l'image de la coopérative mais si cela est demandé par les riverains, nous pourrions voir cela.

> *Qu'est-ce que cela nous apporte en tant que riverain d'avoir une telle installation ?*

Il s'agit d'un projet agricole et d'intérêt général. Cela permet de diminuer les odeurs d'épandage. Ce projet participe à la préservation d'une économie locale et au maintien du bocage. Cela permettra de dégager des marges de manœuvre chez les agriculteurs afin de se diriger vers une agriculture plus qualitative.

> *Le gouvernement met un coup de frein au chauffage au gaz. Pourquoi faire alors une si grosse unité ?*

Le gaz développé est plutôt utile pour la mobilité : les bus, les poids-lourds. C'est une solution intéressante.

> *Quels sont les risques d'explosion ?*

Le gaz produit n'est pas stocké il est directement réinjecté dans le réseau. Dans le cadre de l'étude d'impact, une étude de dangers est nécessaire. De nombreux scénarios catastrophes sont anticipés. Les rayons de dangers sont estimés.

Les rayons léthaux significatifs sont contenus dans le site.

LES ENJEUX AGRICOLES

> *Vous notez qu'une des lignes sera bio. Est-ce que du coup la moitié des effluents est issue de l'agriculture biologique ?*

La moitié des effluents n'est pas issue de l'agriculture biologique. Par contre, la moitié du digestat sera compatible avec l'agriculture biologique. Seuls les effluents compatibles avec le cahier des charges de l'agriculture biologique sont acceptés sur cette ligne dédiée. Cela permettra aussi des évolutions pour les agriculteurs qui souhaiteraient à terme modifier leurs pratiques agricoles.

> *Il semble que les agriculteurs qui participent à ce type de projet agrandissent leur surface d'exploitation. Est-ce que c'est un risque ? Si c'est plus rentable de faire de la méthanisation que de l'élevage, est-ce qu'au contraire cela ne va pas le faire disparaître ?*

Le méthaniseur ne pourra pas accueillir davantage de matières. Nous serons très vigilants sur ces questions.

> *À Machecoul, il y a un méthaniseur et l'un des exploitants a agrandi son exploitation de 250 hectares alors qu'il alimente le même nombre de vaches laitières. Cela vient concurrencer des terres nourricières.*

En France, il n'est pas possible de mettre plus de 15% de culture principale au sein d'un méthaniseur. Les contrôles sont stricts.

Au sein de notre projet, aucune culture principale ne sera mise dans l'unité. Il y aura 20% de cultures intermédiaires, ces dernières sont utilisées afin de couvrir les sols en période hivernale sans impacter la culture principale nourricière animale ou humaine.

> *Il faudrait préciser cela dans la charte.*

C'est noté.

> *Est-ce que pour chaque agriculteur qui participe la ration est de 80% d'effluents et de 20% de cultures intermédiaires ?*

Non, il s'agit de la ration globale du projet.

> *Est-ce que c'est un engagement qui peut être pris ?*

La liste des biomasses sera inscrite dans l'autorisation d'exploitation délivrée par le Préfet. Le dossier déposé précisera les quantités de biomasse.

> *On voit bien que des limites sont mises en matière de rations mais est-ce qu'il n'est pas possible que des grosses exploitations prennent de plus en plus de place au sein du projet. Peu d'agriculteurs en bio sont concernés ?*

L'unité de méthanisation est un outil au service du territoire qui permet de valoriser les élevages tels qu'ils sont aujourd'hui. Il permet de faire évoluer les agriculteurs conventionnels vers la qualification HVE (Haute Valeur Environnementale).

La moitié du digestat sera compatible avec des exploitations en agriculture biologique. Cela permet de ne pas s'enfermer dans un modèle.

> *En agriculture bio, il n'est pas nécessaire de se débarrasser de ces effluents.*

Chaque modèle a besoin de ces effluents d'élevage. Nous apportons des solutions.

> *À ce stade, combien d'exploitants agricoles engagés au sein du projet sont en bio ?*

Cela concerne moins de 10% des exploitants concernés.

LES MESURES COMPENSATOIRES

> *Qu'entendez-vous par mesures compensatoires ?*

Elles sont définies par un bureau d'étude indépendant. Dans le cadre de la réglementation, une étude d'impact est nécessaire. Les impacts sont identifiés et il faut les éviter, les réduire ou les compenser le cas échéant.

Sur le projet, il est par exemple prévu de conserver une bande de 35m le long du ruisseau, afin de créer une zone favorable à la biodiversité. Celle-ci fera toute la longueur de la parcelle. (préciser surface exacte)

L'EAU

> *Les camions seront lavés systématiquement lors de chaque passage. Cela fera un volume conséquent. Où sera rejetée l'eau ?*

Les camions seront lavés afin d'éviter les risques de contamination entre élevage. L'eau utilisée pour le lavage des camions est réutilisée dans le process. Elle n'est pas rejetée.

> *Ces eaux sont réutilisées dans les cuves de méthanisation ?*

Ces eaux sont injectées avant le processus d'hygiénisation du digestat. Le biocide n'élimine pas les bactéries méthanogènes.

> *Quel type de biocide est utilisé ?*

Il est utilisé en petite quantité et est réutilisable dans le process. Cela permet de faire des économies d'eau.

Le biocide ne sera pas utilisé systématiquement. Son utilisation répondra aux normes en vigueur et sera validée par les autorités sanitaires.

> *Est-ce que le terme lavé pourrait être remplacé par désinfecter dans la charte ? Est-ce que cela concerne tous les véhicules ? Est-ce que les équipements du personnel sont aussi désinfectés ?*

Pour les chauffeurs, leur équipement personnel n'est pas désinfecté systématiquement. Par contre, l'ensemble des salariés du site ont deux types de vestiaires : les sales et les propres. Il n'est par exemple pas possible de rentrer avec ses chaussures.

> *Est-ce que les chauffeurs lavent eux-mêmes les camions ?*

Il s'en occupe lorsqu'il est en cours de déchargement. Des nettoyeurs haute pression sont à disposition.

LA VALEUR IMMOBILIERE

> Quel sera l'impact de cette installation sur la valeur immobilière de nos biens ? Quelques personnes ont pris attache avec des agents immobiliers et les retours sont désastreux. Les acheteurs ne se projettent pas. Il y a eu des rétractations sur des maisons en vente.

Nous comprenons que cela peut susciter des appréhensions auprès des acheteurs potentiels. Néanmoins ces experts immobiliers n'ont jamais vu ce type d'installation. Nous pouvons prévoir des voyages au Danemark au besoin.

=> Nous nous tenons également à disposition pour répondre aux questions d'acheteurs potentiels.

> Pourquoi ne prenez-vous pas des engagements sur la question des ventes immobilières si vous êtes certains qu'il n'y a pas d'impacts ?

Nous ne pouvons pas prendre des engagements sur ce point, cela ne rentre dans aucun cadre réglementaire.

> Il est nécessaire de faire de la pédagogie auprès des agences immobilières car il y a un vrai sujet autour de la méthanisation. Si vous pouvez montrer que sur des sites plus petits il n'y a pas de nuisances ce serait bien.

Généralement, nous constatons que les craintes sont plus fortes durant la phase du développement du projet qu'une fois l'unité installée. Il ne faut pas hésiter à appeler des élus concernés par ce type de projet afin qu'ils puissent vous faire part de leur témoignage sur la question des ventes immobilières. Vous pouvez par exemple contacter le maire de Locminé.

Un voyage au Danemark serait intéressant afin que vous puissiez vous faire une idée de ce qu'est une telle installation. Nous retenons aussi cette nécessité de pédagogie auprès des agents immobiliers.

> Un futur acheteur ne fait qu'une seule visite. Il ne viendra pas au Danemark.

> M. Bruneteau – Maire de La Marne – Sur la question de l'immobilier, je trouve qu'il faut se méfier de ces experts qui apportent des conclusions en amont. Lorsqu'un projet de 5 éoliennes a été développé sur ma commune, tout le monde m'a annoncé une chute de l'immobilier pendant le développement. Aujourd'hui, cela fait plus de 10 ans que le parc éolien est en exploitation. Le prix du foncier est loin d'avoir baissé et il en est de même pour l'habitat. Je pense qu'un voyage pour les riverains voire les experts immobiliers du secteur est une bonne idée afin que chacun puisse se rendre compte de ce que c'est comme type d'installation.

LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

Voici ci-dessous la charte d'engagement proposée comme point de départ des échanges. À ce stade, il s'agit d'un document de travail dans lequel figure en couleur les propositions de compléments des participants. Le travail sur cette charte sera poursuivi dans un second temps. Elle pourra également être amenée à évoluer dans le cadre du bilan de la concertation et en lien avec les contributions reçues lors de la concertation préalable.

Sur le trafic routier :

- L'accès au site s'effectuera en jours ouvrés en fonctionnement classique. **Dans le cadre de situation exceptionnelle du type semaine avec des jours fériés, maintenance exceptionnelle, l'unité fonctionnera en jours ouvrables, c'est-à-dire que des livraisons pourront avoir lieu le samedi matin.**
- Le transport s'effectuera via des camions-bennes bâchés ou des citerniers. La logistique sera entièrement maîtrisée par l'unité de méthanisation.
- Les camions seront lavés systématiquement lors de chaque passage sur l'unité de méthanisation.

Le fonctionnement de l'exploitation

- L'unité de méthanisation comprendra deux lignes de digestion dont une compatible avec le bio.
- Afin de garantir la qualité sanitaire du digestat, celui-ci sera hygiénisé.

La taille du projet :

- La taille du projet est définie dans le cadre de l'autorisation d'exploitation. (maximum 680 000 tonnes par an)
- Il est entendu que les boues urbaines, ordures ménagères et déchets d'abattoir ne seront pas acceptées sur site.
- Le dossier de demande d'autorisation préfectorale précisera une liste de biomasse correspondant à environ 80% de fumiers/ lisiers et 20% de cultures intermédiaires dans le cadre d'un projet de 680.000 tonnes par an

Les odeurs :

- Le transport s'effectue dans des camions-bennes bâchés et étanches et des citerniers.
- Le déchargement s'effectue dans des bâtiments fermés où l'air est aspiré.
- Des biofiltres sont utilisés pour filtrer l'air.
- Une étude de dispersion d'odeurs sera réalisée pour permettre le dimensionnement des biofiltres.
- Un contrôle des émissions d'odeurs sera réalisé annuellement.
- Une session de formation de " nez " sera prévue pour les riverains volontaires.

Le paysage :

- L'unité de méthanisation ne sera pas éclairée la nuit, sauf en cas de nécessité d'exploitation. La coopérative Herbauges sera également éteinte la nuit, sauf pour les zones de sécurité.
- Le gris sera privilégié pour faciliter l'insertion de l'installation dans son environnement.
- Les aspects paysagers seront étudiés par un architecte. Une notice paysagère sera réalisée.
- Des aménagements paysagers seront prévus.
- Ces plantations seront réalisées en favorisant les essences locales.

Risque :

- Des bassins de rétentions seront créés. La zone des digesteurs sera décaissée pour permettre cette rétention.
- Les rayons des effets significatifs seront maintenus au sein du périmètre de l'unité de méthanisation conformément à l'étude de dangers réalisée.

Bruit :

- L'unité de méthanisation s'engage à respecter les seuils d'émergence réglementaires : 3 dB la nuit et 5 dB le jour.
- Lors de la mise en exploitation du site, une nouvelle mesure de bruit sera réalisée afin de vérifier que les seuils réglementaires sont respectés.

Information, suivi de chantier et d'exploitation

- Un comité de suivi sera organisé.

Environnement / Faune/ Flores

- Des mesures de compensations seront réalisées.

Les porteurs de projet remercient l'ensemble des participants. Une nouvelle réunion de visu sera envisagée lorsque les conditions sanitaires le permettront.